



santé
famille
retraite
services

Titre Emploi Simplifié Agricole Récapitulatif de cotisations pour la DSN de Mars 2024

VIALAS CARINE

2030 chemin de pejuccla
46090 Villeseque

Siret : **418 322 921 00010**

APE : **0121Z**

Convention collective : **9461 - Convention collective
départementale des exploitations agricoles Lot**

Le paiement sera à effectuer au plus tard le **25/04/2024**

Le règlement sera à effectuer en fonction du mode de paiement que vous avez mis en place auprès de votre MSA (prélèvement, virement, téléversement, chèque).

Pour la DSN envoyée le, 03/04/2024

Cotisations

Cotisations Part Patronales (PP)	168,39 €
dont exonération :	0,00 €
dont réduction :	387,35 €
Cotisations Part Ouvrières (PO)	283,95 €
dont exonération :	0,00 €
dont réduction :	0,00 €
Montant total des cotisations	452,34 €
Prélèvements à la source (PAS)	0,00 €

Montant net à payer (Cotisations + PAS) : 452,34 €